



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 MARS 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 3

Convocation : 21 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

M. LAFFORGUE Guy à Mme PAJOT Christine.

M. LLENSE Gérard à Mme DEJARDIN Marie-Anne.

Mme VILA ABARCA Alexandra à Mme GHYS Patricia.

Mme Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

004 / 2022 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy par procuration, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20220328-0042022-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

CONSTATANT que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 411 289,56 €
- un déficit d'investissement (avant restes à réaliser) : - 169 621,95 € (001)
- un déficit d'investissement (après restes à réaliser) de : - 67 738,44 €

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------|
| POUR MEMOIRE | |
| Excédent de fonctionnement antérieur reporté (après DM) | 178 911,99 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 | |
| . EXCEDENT : | 411 289,56 € |
| . DEFICIT : | |
| EXCEDENT DE CLOTURE AU 31.12.2021 | |
| . Affectation obligatoire | |
| - à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (cpte 1068) : | 67 738,44 € |
| - à l'apurement du déficit de fonctionnement (report à nouveau débiteur) : | 0,00 € |
| . Solde disponible du résultat de fonctionnement affecté comme suit : | |
| . Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | 0,00 € |
| . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur (ligne 002)) | 343 551,12 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 29 mars 2022

Le Maire,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-21660585-20220328-0042022-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022

